

Compte-Rendu du 1^{er} Conseil d'École du 20 Octobre 2022

École Primaire Simone Veil à Osselle-Routelle

L'élue présente :

Mme Sandrine GRAPPEY adjointe à la mairie d'Osselle-Routelle et élue au SIVOS

Les enseignantes présentes :

Mme Marie-Ange GAIHIER (PS – MS) Directrice de l'école primaire

Mme Sandrine JUIF-RIBEIL (MS - GS)

Mme Myriam NAUD (CP)

Les représentantes des parents d'élèves présentes :

Titulaires:

Mme Marie-Bénédicte BRESSON

Mme Anne DESTAING

Mme Emilie MARTIN

Ordre du jour:

- 1 - Réglementation à propos des Élections et des Conseils d'Écoles dans les RPI
Rôle du Conseil D'École
- 2 - Choix du mode de scrutin et choix de se regrouper en un seul conseil d'école dans le RPI
- 3 - Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école
- 4 – Règlements: Départemental et Intérieur de l'école
- 5 - Effectifs 2022-2023
- 6 - Comptes des Coopératives Scolaires
- 7 - Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
- 8 - P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) face aux risques majeurs naturels ou accidentels
- 9 -Projets pédagogiques
- 10 - Questions matérielles et diverses
- 11- Date du prochain conseil d'école

1 - Réglementation à propos des élections et des conseils d'écoles dans les RPI.

Rôle du conseil d'école

Chaque école doit procéder à la tenue d'un conseil d'école (le RPI n'ayant pas d'existence légale).

Le premier Conseil d'École de l'année a donc lieu séparément pour chacune des deux écoles.

Les maires des deux communes, les enseignants du RPI et les représentants des délégués des parents d'élèves doivent se réunir au moins une fois par trimestre. L'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription et le D.D.E.N.(Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) peuvent y assister.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, le projet d'école, donne son avis, présente des suggestions sur le fonctionnement des écoles et pose des questions concernant la vie scolaire (activités pédagogiques, restauration scolaire, accueil, protection et sécurité des enfants...).

2 - Choix du mode de scrutin et choix de se regrouper en un seul conseil d'école dans le RPI:

Le vote a lieu à main levée.

Le conseil s'est prononcé en faveur de la réunion d'un seul conseil d'école pour les deux écoles du RPI.

3 - Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école:

Les élections ont eu lieu le vendredi 07 Octobre 2022.

Les résultats ont fait l'objet d'un affichage sur la porte d'entrée de l'école.

Sur 74 enfants scolarisés, cela représente 127 inscrits. Sur ces 127 électeurs, 74 ont voté, ce qui fait un taux de participation de 58,27% des électeurs.

Ont été élus en tant que titulaires :

Mme Marie-Bénédicte BRESSON	06 59 69 11 28	marie.bresson@wanadoo.fr
Mme Anne DESTAING	06 47 33 44 94	dest.anne@yahoo.fr
Mme Emilie MARTIN	06 68 15 09 06	emilieantoine.mar@gmail.com

Toutes les questions, que vous souhaitez poser, **relatives à la vie de l'école**, peuvent leur être transmises.

4 – Les Règlements de l'école:

C'est le Règlement Départemental des écoles publiques, qui est en vigueur dans le Doubs.

Une note de rentrée a été diffusée aux parents des élèves de l'école primaire.

Le Conseil d'École approuve la diffusion de cette note de rentrée et du Règlement Intérieur propre au RPI, ainsi que la Charte de la Laïcité.

5 - Effectifs 2021- 2022:

Au 20 octobre 2022, on dénombre 74 élèves :

- 11 PS et 15 MS dans la classe de Mme GAIHIER (26 élèves)
- 6 MS et 17 GS dans la classe de Mme JUIF-RIBEIL (23 élèves)
- 25 CP dans la classe de Mme NAUD (25 élèves)

6 - Comptes des coopératives scolaires:

Les 2 coopératives scolaires sont affiliées à l'Office Central de Coopération à l'École (O.C.C.E.), organisme qui contrôle les comptes de l'école.

Les comptes de coopératives sont domiciliés au Crédit Mutuel, à Saint-Vit.

A ce jour, **1647,88 euros** sont disponibles sur le compte de la coopérative des 2 classes maternelles de l'école, (OCCE 25 C S 303).

L'argent de la coopérative permet de financer, par exemple:

- des livres pour étayer la bibliothèque de chaque classe
- l'achat des chocolats pour Noël
- l'achat d'œufs de Pâques
- l'achat de petites fournitures pour les activités pédagogiques manuelles (élastiques de masques, cartes à gratter, pochoirs, colle forte, gobelets et assiettes en carton...)
- l'achat d'ingrédients pour la confection des galettes des rois, de la pâte à crêpes, de soupes et de gâteaux
- le spectacle de marionnettes à Noël
- une partie de la sortie de fin d'année et les transports pour les 3 sorties USEP

- l'achat de graines pour les oiseaux en hiver
- des jeux mathématiques

La coopérative de la classe de CP, (OCCE 25 C S 273), affiche un solde positif de 1111,92 euros.

7 - Aide personnalisée aux élèves ou Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Il s'agit d'un atelier comprenant 4 à 6 élèves. Les élèves participant à ces ateliers sont choisis par les enseignantes, en fonction des besoins de chacun et avec l'accord des parents.

Les APC ont lieu les mardis et jeudis de 12h50 à 13h20.

En maternelle, c'est **le langage oral**, qui est privilégié.

Les horaires des ateliers ont été validés par Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Mme NAUD fait travailler ses élèves de CP sur le langage oral aussi, pour améliorer la participation à des échanges collectifs, la reconnaissance des sons et leur écriture, entre autres.

Nous rappelons aux parents, que le transport des enfants reste à leur charge.

8 – P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) face aux risques majeurs naturels ou accidentels, aux attentats/intrusions

Il s'agit du plan particulier de mise en sûreté, face aux risques majeurs, que constituent les risques nucléaires, chimiques, les inondations, les tempêtes, les attentats ou intrusions,... Tous les établissements doivent le mettre en place à la suite de la catastrophe AZF à Toulouse, notamment.

Des consignes supplémentaires ont été données, afin de se préparer à se protéger en cas d'attaque terroriste et un guide de bonnes pratiques a été remis aux directeurs d'écoles.

En cas de risque majeur, **il est interdit de venir chercher les enfants et de téléphoner à l'école.**

Les informations seront données à la radio quant au moment de la levée de l'alerte.

Des exercices d'évacuation et de confinement sont organisés au cours de l'année, un exercice académique est prévu pour le mois de décembre.

Le Conseil d'école valide et signe le plan de mise en sûreté.

Des alarmes visuelles en cas d'intrusion ont été installées dans les trois classes, comme à l'école de Roset-Fluans. Un panneau pour matérialiser le point de rassemblement a été fixé sur la façade du préau, dans la cour.

9 – Projets Pédagogiques:

Pour les trois classes PS/MS, MS/GS et CP, un **spectacle de marionnettes de la Compagnie des Trois Chardons, « MIRABELLE et ses AMIS »**, aura lieu le Vendredi 2 Décembre 2022, après-midi, dans la salle de motricité.

Quatre euros par enfant sont versés par le SIVOS du RPI, pour financer une partie du spectacle (450 euros), le reste sera pris en charge par la coopérative scolaire.

USEP (Union sportive à L'École Primaire)

Les 3 classes de l'école sont inscrites à l'USEP. Les cotisations (7,60 euros par élève), sont financées par le SIVOS du RPI des 3 Moulins, et le transport (100 euros pour un car, pour aller à Saint-Vit), par l'APE et la coopérative scolaire.

Nous remercions l'Association des Parents d'Elèves (APE) du RPI des 3 Moulins, qui finance aussi, chaque année, à chaque classe, les projets pédagogiques: sorties de fin d'année et cette année, en plus, **le pack marquage coloré dans la cour de l'école**: Marelle, Escargot Chiffres, Chenille Alphabet, Tic Tac Toé, Tracé 4 coins, d'une valeur de 720 euros.

Les 3 classes PS/MS, MS/GS et CP ont participé, le jeudi 13 octobre 2022, à Saint-Vit, au stade Doussot, à leur 1^{ère} rencontre sportive, Course Longue.

Deux autres sorties auront lieu au cours de l'année scolaire, en mars/avril et mai/juin/juillet, en Équilibre, Gymnastique, Randonnée, Jeux ou Sports Collectifs, pour les 3 classes.

PROJET ŒUVRES A L'ÉCOLE avec l'ASCAP (Association Sportive et Culturelle des Automobiles Peugeot), des peintures sont actuellement présentées aux élèves du RPI, puis étudiées et chaque élève produira à son tour son œuvre, sur **le thème du Corps en Mouvement, cette année**, et ainsi les 6 classes du RPI pourront présenter une **exposition commune, le vendredi 9 décembre 2022**.

Dans le cadre de l'**Éducation Artistique et Culturelle (EAC)** et faisant suite à notre projet « **Œuvres à l'École** », **le Corps en Mouvement**, avec l'ASCAP, les trois classes de l'école participeront à un cycle de dix séances d'**Eveil à la Danse**, en janvier, février et mars avec l'École de Danse P-A CHAUVIN, de Besançon.

C'est une découverte de la danse, avec l'écoute musicale, le déplacement dans l'espace, la latéralisation, la découverte de son corps, du schéma corporel sur des musiques ludiques, variées et rythmées.

A la fin du cycle, un petit spectacle sera proposé aux parents de chaque classe, dans la salle de motricité, le vendredi 24/03/2023, après-midi.

A partir de cette année, nous récupérons une caisse de livres, par classe, à la **Bibliothèque d'Osselle-Routelle**, à chaque période, nous remercions les bénévoles, Guénaelle et sa collègue.

Les 3 classes assisteront à **4 animations faisant partie du Service Sanitaire des Étudiants en Santé (soins infirmiers, médecine, pharmacie), sur le thème de la Nutrition et Santé**, au mois de mars 2023.

10 - Questions diverses et matérielles:

Au niveau du Protocole Sanitaire actuel, nous continuons:

- l'accès réglementé aux locaux scolaires.
- le lavage des mains et l'aération transversale des salles.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel et doivent bien veiller à ne pas envoyer un enfant fiévreux à l'école. Pensez bien aussi au lavage des mains dès l'arrivée au domicile.

Les maîtresses demandent aux parents d'**éviter les vêtements à sequins et les baskets, qui clignotent**, cela perturbe l'attention des élèves.

Les élèves des 2 écoles du RPI et leurs parents ont pu participer à **une collecte de la Banque Alimentaire, du 10 au 14 octobre 2022**.

L'APE vous rappelle qu'elle organise une **Bourse aux Jouets, le dimanche 6 novembre 2022**, de 8h30 à 16h00, et le **Marché de Noël, le vendredi 2 décembre 2022**, dans la salle des fêtes de Roset-Fluans.

Au niveau des animations habituelles, proposées par l'APE, il y aura aussi en février ou mars, la Vente de Fromages, en avril, la Chasse aux Œufs, et la Fête des Écoles en juin.

12 - Date du prochain conseil d'école:

Le deuxième Conseil d'École aura lieu le mardi 7 mars 2023.

Marie-Ange GAIHIER